

Mairie de Lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Convocation du : 18 / 07 / 2017

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, D. BRUNET, A. GUILLOT - SUDAN, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE

Excusé : S. GILGENKRANTZ

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

En préambule, M. le Maire rend hommage à M. Roland PELLEGRINI, décédé récemment. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Le compte-rendu du dernier Conseil Municipal est validé.

1) Mise en place du RIFSEEP

Le RIFSEEP est un nouveau régime indemnitaire qui remplace les différentes primes autrefois perçues par les agents de la Fonction Publique. À Lantenay, deux catégories de bénéficiaires ont été définies, une pour chacun des deux salariés de la commune qui percevaient des primes (secrétaire de mairie et agent technique polyvalent). Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la délibération instaurant le RIFSEEP.

2) Point sur les travaux 2017

- Le cabinet Merlin est en train de contrôler les montants déjà engagés, ce qui entraîne du retard dans le déblocage des subventions.
- M. le Maire a signé la proposition de découpage du terrain sur lequel doit être implantée la bâche incendie du Tremblay. Le dossier est en cours de traitement par le géomètre.
- Tous les bâtiments communaux ont été raccordés au réseau d'assainissement collectif ; les fosses ont été vidées et condamnées.
- La commune est en attente de la réponse de la Région Rhône-Alpes-Auvergne concernant sa demande de subvention visant à financer la rénovation du toit du logement de la Poste. Sans accord de la Région, les travaux ne peuvent pas être entamés.
- Les allées du cimetière ont été engazonnées.

3) Travaux 2018 et 2019

Les conseillers municipaux sont appelés à réfléchir aux travaux à envisager pour les deux dernières années de la mandature. Quelques propositions pourront être étudiées :

- Rénovation et extension du réseau d'éclairage public ;
- Révision du plan de circulation dans le village ;
- Réfection de la chaussée Rue des Tilleuls ;
- Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux ;
- Réaffectation de certains bâtiments communaux (création d'un local technique ...)

4) Décision Modificative

Plusieurs dépenses liées à la bâche incendie et aux réfections de chaussée ont été affectées par erreur aux budgets eau et assainissement. La Perception autorise la commune à transférer les sommes correspondantes des budgets eau et assainissement au budget général. À l'unanimité, le Conseil Municipal prend une Décision Modificative transférant 90 451,50 € au budget général (dont environ 26 000 € sont destinés à financer la bâche incendie).

5) Coupes d'affouage 2017

Quinze personnes se sont inscrites ; quinze lots ont donc été définis par l'agent de l'ONF sur les parcelles soumises 6, 8 et 10. Le tirage au sort aura lieu le samedi 7 octobre, 8h30.

6) Délibération SPANC – SIABVA

La CCHB souhaite que Lantenay se retire du SIABVA, pour assumer pleinement la compétence SPANC. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la délibération entérinant ce retrait. Il ne prend en revanche pas de délibération pour valider la modification des statuts du SIABVA, dans l'attente de précisions.

7) SIEA

Le SIEA propose aux communes de calculer gratuitement la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public). À l'unanimité, le Conseil Municipal prend une délibération pour accepter cette offre.

8) Bilan École-Garderie

Le bilan est uniquement celui de la commune de Lantenay, ceux des communes d'Izenave et Outriaz n'ayant pas encore été reçus. Il concerne le fonctionnement courant, et non les investissements.

	Dépenses	Recettes	Résultat	Participations des communes		
				Izenave	Lantenay	Outriaz
Garderie/ Cantine	41 710,28 €	22 457,90 €	- 19 252,38 €	3 667,58 €	7 335,16 €	8 249,64 €
École	53 827,61 €	0 €	- 53 827,61 €	10 254,15 €	20 508,31 €	23 065,13 €

Suite à l'abandon des TAP dans le RPI, une modification de service est nécessaire : Madame Nathalie TELLE saisira chaque mercredi les noms des enfants présents à la cantine-garderie, en vue de la facturation mensuelle.

Cette année, la commune de Lantenay prendra soin d'appliquer rigoureusement la politique des repas de substitution pour les enfants dont les parents ont réservé les repas hors-délai. En cas d'absence d'un enfant à une séance dûment réservée, un certificat médical sera systématiquement exigé ; en absence de justificatif médical, la séance sera facturée aux parents.

9) Questions diverses

- Situation de Trésorerie : La commune dispose à ce jour de 353 418,24 €.
- CCHB : Par délibération, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CCHB, lui permettant sa transformation en Communauté d'Agglomérations. Le nom de la nouvelle entité sera « Haut-Bugey Agglomération ».
- Bois : La commune de Lantenay va finalement acquérir les 2 parcelles situées à Outriaz pour 2000 €, les propriétaires ayant donné leur accord à la vente.
- Recensement INSEE : Lantenay compte 126 habitations, dont 113 résidences principales, pour 135 logements.

- Cimetière : Il est rappelé que les chiens ne doivent pas pénétrer dans le cimetière avec leurs maîtres. Une affiche sera posée sur la grille d'entrée pour le rappeler.
- Assurance : La commune a réalisé une économie de plus de 50 % sur sa prime d'assurance, en changeant de compagnie d'assurance.

10) Compte rendu de diverses réunions

- ERCD : Les fils nus vont être changés, du transformateur au four communal (passage en torsadé). Cela devrait renforcer le réseau.

Fin de la réunion à 22h45